



Ecole Nationale d'Education Populaire

Sous réserve d'habilitation - N° de déclaration d'activité : 74.87.01077.87

EMPLOIS VISÉS

Animateur culturel, socio-culturel, médiateur culturel dans des structures très diverses portant des projets et des actions qui visent des axes culturels.

Employeurs : Collectivités territoriales, associations, en centres culturels et/ou socio-culturels, bibliothèques et médiathèques, associations culturelles et/ou artistiques, compagnies professionnelles.

MÉTIER

L'animateur culturel exerce son activité de manière autonome quant à sa pratique d'animation. Sa responsabilité s'exerce au regard des pratiquants qu'il encadre, des collaborateurs qui participent à son action, des matériels et locaux nécessaires à la conduite de son activité.

Ses prestations visent à participer à un processus global d'évolution de la personne et à favoriser une logique de développement du lien social en facilitant l'accès à la culture partagée. Il conçoit des projets d'animation culturelle, dans le cadre du projet global de la structure et des attentes des publics.

- Il conçoit des projets d'animation dans le domaine culturel.
- Il participe à la mise en oeuvre de partenariat locaux dans le domaine de l'animation culturelle.
- Il conduit des actions d'animation culturelle.
- Il participe à l'accueil, à la communication et à la promotion de la structure et de ses activités.
- Il participe au fonctionnement de la structure sous la responsabilité de son employeur.

PUBLIC

Ce cycle BPJEPS s'adresse à des personnes souhaitant travailler dans les secteurs de l'animation socioculturelle, de l'animation en structure à vocation culturelle (Associations, Collectivités territoriales, Syndicats d'initiatives etc...) et de l'animation des loisirs quotidiens ou de la médiation mettant en oeuvre des activités autour du patrimoine, des arts et des cultures populaires.

PEDAGOGIE

L'Enep pratique une pédagogie de la réussite en favorisant la confiance en soi et la curiosité intellectuelle. Le savoir enseigné n'est pas toujours descendant : l'Enep encourage le partage des connaissances et des expériences au sein du groupe des stagiaires BPJEPS. Des visites de structures sont prévues dans le cursus pour enrichir et dynamiser les contenus pédagogiques.

FINANCEMENT

Différents modes de financement sont éventuellement possibles. L'Enep vous accompagne pour le montage des dossiers et vous conseille pour la recherche de financement.

FORMATION EN ALTERNANCE

BPJEPS

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport
Formation de Niveau IV (Niveau Bac) de la filière Jeunesse et Sports

Spécialité **Animateur**
Mention **Animation Culturelle**

Début de formation : **23 Sept. 2019**

Fin de formation : **18 Déc. 2020**

FORMATION à **PANAZOL**
agglomération de Limoges



CONTENU DE LA FORMATION

Il sera question de s'interroger sur : les politiques culturelles depuis la création du Ministère de la Culture et leur application dans les territoires à travers les lois de décentralisation et leur influence sur la démocratisation culturelle, leur croisement par des dispositifs partagés - La relation éducation populaire et culture - La professionnalisation des métiers de l'animation et les spécialisations - L'engagement militant - Le rôle et la place de l'animateur hier, aujourd'hui, demain - La place et le rôle de chacun et les complémentarités (institutions administratives (Etat, Collectivités), associations, structures conventionnées, artistes, animateurs, publics dans ses diversités - Les partenariats : la possibilité d'œuvrer ensemble dans un sens commun.

Nous serons accompagnés notamment par les structures indiquées afin d'explorer nos pratiques artistiques par la découverte d'un large panel. Nous inviterons les méthodes d'éducation populaire pour le montage de nos projets individuels et collectifs. Nous visiterons des lieux culturels du territoire Limousin. Nous découvrirons des exemples de projets culturels fédérateurs qui se sont pérennisés.

Collaborer, coopérer, humanité, créer, expression, curiosité, s'interroger, questionner, écoute, respect, inventer, non-jugement, plaisir, convivialité, bienveillance, agir, conscientisation, proposer, écrire, chanter, danser, peindre, illustrer, jouer... les possibles, collectif... sont des mots qui nous conduiront sur ce chemin.

Information / Inscription :
ENEP 8 rue de la Filature 87350 PANAZOL
05.55.06.06.20 - contact@enep.fr

Retrouvez toutes nos formations sur **enep.fr**

ENEP organisme de formation professionnelle de l'association CAC PANAZOL



Depuis 2008, l'ENEP a formé plus de 500 animateurs professionnels (BPJEPS, DEJEPS et DESJEPS)

Les partenaires du CAC PANAZOL



CONTENU DES FORMATIONS

Le BPJEPS comprend 4 Unités Capitalisables (UC). Chaque UC peut être validée séparément par le candidat. Les stagiaires déjà titulaires d'un autre BPJEPS peuvent prétendre à des équivalences notamment les UC transversales.

UC1 Encadrer tout public en tout lieu et toutes structures

- Communiquer en situation de travail
- Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté
- Contribuer au fonctionnement de la structure

UC2 Mettre en œuvre un projet d'animation culturelle s'inscrivant dans le projet de la structure

- Concevoir un projet d'animation
- Conduire un projet d'animation
- Evaluer un projet d'animation

UC3 Conduire une action d'animation dans le champ des activités culturelles

- Organiser, gérer et évaluer les activités culturelles
- Encadrer un groupe dans le champ des activités culturelles
- Accueillir les publics

UC4 Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ des animations culturelles

- Situer son activité d'animation culturelle dans un territoire
- Maîtriser les outils techniques de l'animation culturelle
- Conduire des activités d'animation culturelle

EXIGENCES PRÉALABLES

- **Etre titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme :** PSC1, AFPS, PSE 1, PSE 2, AFGSU (niveau 1 ou 2), STT.

- **Justifier d'une expérience d'animateur professionnel ou non auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 heures** au moyen d'une attestation délivrée par la structure d'accueil (Dispense pour les titulaires de l'une des qualifications suivantes : BASE, BAFA, BAFD, BAPAAT, CQP animateur périscolaire).

- **Présenter un dossier comportant un récapitulatif de sa pratique personnelle dans un support d'activité culturelle** prenant la forme d'un portfolio argumenté présentant les pratiques artistiques et ou culturelles du candidat (Dispense pour les titulaires de l'un des diplômes suivants : Baccalauréat art appliqué, technique musique et danse, art plastique, cinéma et théâtre, BAPAAT LJE, LTP, LPN).

COÛT DE LA FORMATION

6480 € (10,28 €/heure) - 5440 € pour les demandeurs d'emploi (8,63 €/heure)

Les coûts de formation prennent en compte : l'ensemble des coûts pédagogiques de la formation, l'organisation de la totalité des épreuves conduisant à l'obtention du diplôme. Frais d'inscription : 35 euros (à joindre au dossier de candidature - non remboursable).

MODALITÉS : FORMATION EN ALTERNANCE

630 heures de formation théorique au centre de formation avec 1 ou 2 regroupement(s) mensuel(s). **600 heures minimum de formation pratique**, suivie par un tuteur issu du terrain professionnel.

CRITERES DE SELECTION

Dates au choix du candidat :

27 juin 2019 : les dossiers de candidature sont à déposer jusqu'au Jeudi 6 juin

28 août 2019 : les dossiers de candidature sont à déposer jusqu'au Jeudi 22 août

ÉPREUVES DE SÉLECTION :

Une épreuve écrite de 2h30 un sujet relatif au domaine culturel et/ou de société (avec un ou deux supports de texte : articles de presse...)

Deux épreuves orales de 30 minutes au total suivront l'épreuve écrite. La première d'expression libre se présentera sous une forme créative, selon la pratique artistique du candidat : expression scénique (audition d'un texte mis en jeu, d'une lecture, expression corporelle, danse, musique ou présentation d'une œuvre plastique (personnelle ou non) d'une durée de 10 mn maximum - La deuxième d'une durée de 20 mn, le/la candidat-e commentera son choix et son ressenti lors de l'épreuve écrite et favorisera un échange avec le jury.

AMÉNAGEMENTS

Suite au positionnement, le coût du parcours de formation peut être réduit en cas de décision d'allègements de formation par la validation des acquis de l'expérience (VAE). Les candidats peuvent bénéficier, en fonction de leur expérience, de dispenses d'épreuves certificatives.

LES FORMATIONS DE L'ENEP à retrouver sur enep.fr

enep

Ecole Nationale d'Education Populaire

S'instruire
pour comprendre,
comprendre
pour agir

L'Enep est l'organisme de formation de l'association Centre d'Animation Communale de Panazol (agglomération de Limoges - 87), Centre Social agréé d'Education Populaire et "Tiers de confiance" par l'URSSAF. Créé en 2008, L'Enep développe des formations dans le domaine de l'animation professionnelle en Nouvelle-Aquitaine et Auvergne Rhône-Alpes.

L'Enep a formé plus de 400 animateurs professionnels et plus de 500 animateurs BAFA. Elle accueille actuellement 80 stagiaires sur les cursus qualifiants BPJEPS, DEJEPS et DESJEPS.

Consultez notre projet éducatif sur www.enep.fr

Président du
CAC-ENEP :
Yves Gontier

Directeur Général
du CAC-ENEP :
Hubert Hurard

cac
Panazol



[facebook.com/enep.formation](https://www.facebook.com/enep.formation)

BRJEPS Animateur mentions Animation Sociale - Loisirs Tous Publics

BRJEPS Educateur sportif mentions Activités Physiques pour Tous

DEJEPS Animation Sociale ou Développement de Projets, Territoires et Réseaux

DESJEPS Animation socio-éducative ou culturelle mention « direction de structure et de projet »

BAFA Formation générale - Approfondissement - Qualification surveillant de baignade